



Par Gérard Touati / hassidout.org

Si l'on veut comprendre la notion d'exil, il nous faut partir d'un verset presque insignifiant qui introduit Chémoth, le second livre de la Thora. Ce livre va nous décrire l'exil d'Egypte et la délivrance qui suivra mais avant qu'elle ne se produise, les Enfants d'Israël vont endurer durant plus de deux siècles de nombreuses souffrances. On est, alors, en droit de s'étonner à la lecture du premier verset qui présente très (ou trop) simplement cet exil : Et voici les noms des Enfants d'Israël qui viennent en Egypte, Yaakov, chaque homme et sa maison sont venus. En fait, cette simplicité ne résistera pas à une étude serrée du texte pour nous faire comprendre...le sens profond de l'exil. **Lire la suite>>>**

Une lecture hâtive de ce verset pourrait nous faire penser que la Thora décrit la descente des Enfants d'Israël en Egypte. En réalité, il n'en est rien. Ce ne sont pas les Enfants d'Israël qui viennent en Egypte mais leur nom ! Pourtant, s'étonnent certains, le texte nous apprend bien que des hommes, subirent les rigueurs de l'esclavage ! Effectivement, dans ce cas là, il y a eu une descente physique mais notre verset vient nous donner une ouverture, une éventualité : s'il le veut, un homme peut être en exil, sans être en exil. Il peut être physiquement présent dans ce lieu, sans en subir les contraintes. Seul son nom, son aspect extérieur y réside, sans que sa dimension intérieure ne subisse la pression de ce lieu. Parce que l'exil n'est pas une donnée

absolue et aliénante. Elle est relative à la spiritualité de l'individu. On en trouve une preuve tout au long du début du processus de la délivrance.

Rachi, dans l'un de ses commentaires (1), s'étonne du fait que le peuple subit l'esclavage alors que Moché et son frère Aarone vont et viennent au palais du Pharaon sans être inquiétés. Le sens simple de l'écriture nous explique que, selon les règles sociales égyptiennes, les castes religieuses d'un peuple n'étaient pas asservies. Or, comme Moché et Aarone appartenaient à la tribu de Lévi, dont la fonction essentielle était l'enseignement de la spiritualité, ils pouvaient circuler à leur gré en Egypte. Mais le sens profond de cette affectation va beaucoup plus loin. C'est un texte des Pirké Avot (2) qui nous éclairera.

« Celui qui prend sur lui le joug de la Thora, on lui retire le joug des nations et des préoccupations du monde mais celui qui se débarrasse du joug de la Thora, on met sur lui le joug des nations et des préoccupations du monde ». Cette Michna des Pirké Avot vient nous enseigner l'idée suivante : l'homme vient sur terre pour l'effort. C'est là une règle générale à laquelle personne ne peut échapper. Toutefois, l'homme est libre de choisir le domaine dans lequel cette règle peut s'appliquer. S'il se consacre à l'étude de la Thora avec un effort constant en allant au-delà des limites de la nature humaine, il n'aura pas à subir le poids des contingences du monde. Si par contre, il refuse d'avoir sur lui l'autorité de la Thora, D.ieu mettra sur lui le joug des nations et des préoccupations du monde. On comprend à présent le va et vient de Moché et Aarone. Dans l'obscurité de l'exil égyptien, ils avaient pris sur eux le joug de la Thora. De ce fait, l'exil n'avait pas d'emprise sur eux. Extérieurement et physiquement, ils étaient en Egypte mais leur identité profonde était attachée à D.ieu. Aujourd'hui encore, cette idée peut garder toute sa force : bien que la délivrance collective du peuple juif ne soit pas encore une réalité concrète, un homme, au sein même de l'exil, peut déjà vivre une délivrance individuelle. S'il refuse la servitude du monde matériel pour ne rechercher que la présence du Créateur, son étude de la Thora le portera au-delà des contingences du monde et lui fera clairement entrevoir un avant goût des temps messianiques.

Notes

1.

Chémoth, chap. 5, verset 4

2.

Chap. 3, Michna 6